

HÉBERGEMENT D'URGENCE AVEC ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

HUAS

Christophe ANDRÉ

Directeur

Dielynaba BA

Boris MULTON

Chefs de service

MISSION

L'HUAS de Nancy agglomération a pour mission de traiter toute demande concernant les publics identifiés pouvant intégrer le dispositif

Ces publics sont issus de la demande d'asile, se sont soit des personnes en situation régulière, soit des personnes déboutées de leur demande d'asile ayant une vulnérabilité sanitaire importante

Ces publics peuvent aussi être issus du droit commun

L'objectif d'une prise en charge HUAS est de permettre un accès à une solution d'hébergement « d'urgence 2^{ème} intention » de transition grâce à un accompagnement social global

FINANCEMENT

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (BOP 177)

ÉQUIPE

Personnel administratif

Direction	0,10 ETP
1 secrétaire de pôle	0,19 ETP
1 secrétaire de direction	0,50 ETP

Personnel social

1 chef de service	0,60 ETP
1 coordinateur	0,60 ETP
5 travailleurs sociaux	4,32 ETP
1 TS de collectivité / Michelet	1 ETP

▲ PUBLIC

28 ménages admis, soit 68 personnes

28 ménages sortis, soit 66 personnes

▲ HÉBERGEMENT SUR L'ANNÉE

Nombre de personnes hébergées : 224

Pour un total de : 58 819 nuitées

Dont :

19 hommes seuls

9 couples sans enfants

16 femmes seules

17 femmes seules avec enfants

30 couples avec enfants



SOMMAIRE

INTRODUCTION

1.	PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DE SON ORGANISATION	2
1.1	Rappel du cadre du dispositif HUAS	2
1.2	Le public accueilli	3
1.3	Les capacités d'hébergement (<i>cf. Annexe</i>).....	3
1.4	L'accompagnement social.....	4
1.5	Prestations.....	4
1.6	Les sites collectifs : un accueil et un accompagnement différents.	5
2	L'ACTIVITE DE L'HUAS METROPOLE	7
2.1	Les entrées dans le dispositif en 2023	7
2.2	Les personnes hébergées en 2023.....	7
2.3	Les sorties du dispositif	9
3	L'ACTIVITE DE L'HUAS TERRITOIRES	11
4	FAITS MARQUANTS EN 2023	11
4.1	Le travail éducatif développé en 2023.....	11
4.2	Travail autour du parc locatif	13
4.3	Les freins à l'insertion du public.....	13
5	CONCLUSION : PERSPECTIVES ET ENJEUX DU DISPOSITIF	14

ANNEXES

INTRODUCTION

LE DISPOSITIF HUAS - UNE VRAIE PLUS VALUE A LA POLITIQUE DU LOGEMENT D'ABORD

L'année 2022 s'est caractérisée par de nombreux faits marquants au sein du dispositif HUAS ; renouvellement du financement du dispositif, changements dans l'équipe, crise Ukrainienne, renouvellement du parc locatif, ...

L'année 2023, quant à elle, marquera également de nombreux changements et évolutions sous le signe d'une reprise d'activité et d'un fonctionnement plus normalisé.

L'équipe éducative a pu se stabiliser et retrouver une méthodologie de travail, afin de répondre au plus près des besoins, des personnes accompagnées.

La volonté de proposer de plus en plus d'actions pour les familles, pour répondre davantage aux diverses problématiques sociales de notre public, n'a fait qu'accroître une dynamique positive.

Comme pour les années précédentes, l'année 2023 a porté également des modifications importantes sur le parc locatif du service, avec deux Projets de Rénovation Urbaine. Ces modifications demandent une réactivité et une organisation pour réduire au maximum la vacance de nos logements. L'équipe s'est pleinement investie dans ce projet et a pu participer à plusieurs rencontres avec les bailleurs sociaux.

L'année 2023 nous a permis de requestionner l'aspect médico-social omniprésent dans la plupart des situations que nous accompagnons. L'augmentation de ce public sur notre dispositif se fait de plus en plus sentir et l'équipe se retrouve fréquemment confrontée à des situations complexes avec peu de leviers possibles.

Enfin, l'année 2023 aura été marquée par la création d'un réseau partenarial avec les différents bailleurs sociaux locaux. Ce réseau a permis de répondre significativement à notre mission d'accompagnement vers du logement autonome.

L'équipe HUAS signe donc les meilleurs résultats en termes de sorties positives des dernières années.

1. PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DE SON ORGANISATION

1.1 Rappel du cadre du dispositif HUAS

Le dispositif d'Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social (HUAS), ouvert depuis le 1^{er} juin 2017 dispose d'une capacité de 240 places réparties, pour 27 places sur les territoires Val de Lorraine et de Lunéville et pour 213 places sur la Métropole du Grand Nancy.

Pour mémoire, ces places ont été ouvertes dans le cadre d'une réponse conjointe et non solidaire de différents opérateurs de l'AH1 54 (ARS, ARÉLIA, AMLI, ALISÉS, AMIE en Meuse), dans le cadre d'un marché public relatif à l'ouverture de places d'Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social pour un public en situation de grande précarité.

Le dispositif HUAS se veut être un dispositif d'hébergement d'urgence de 2^{ème} intention, également appelé hébergement de transition. Il a vocation, à accueillir dans des conditions d'HU, à orienter et accompagner des publics en situation de grande précarité vers une solution d'hébergement ou de logement pérenne.

L'accès à ce dispositif est maîtrisé par le SIAO 54 et la DDETS 54.

Le SIAO 54 oriente les personnes sur le dispositif. Celles-ci sont, pour la plupart du temps, sortantes de dispositifs « asile » : HUDA, CADA, CPH, ...

La DDETS 54 assurant le pilotage et l'animation des dispositifs HUAS sur l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle, elle prévoit et anime régulièrement des Comités de Pilotage qui réunissent les opérateurs ayant émargés sur le Marché Public.

Durant ces COPILS, des points d'activité sont élaborés, mais ils sont aussi l'occasion d'un partage de pratiques communes, de questionnements et de constructions d'outils de suivi des capacités HUAS sur la Meurthe-et-Moselle et la Meuse.

1.2 Le public accueilli

Le dispositif HUAS s'adresse aux populations en situation de grande précarité, quel que soit le statut administratif des personnes. Ainsi, ce dispositif vise à accueillir des publics issus du droit commun et issus de la demande d'asile, qu'ils soient en situation régulière ou non. L'accueil de personnes en situation irrégulière et présentant de lourdes problématiques de santé est une des caractéristiques de nos missions. A noter également que seul l'HUAS AARS accueille ce type de public et plus particulièrement sur le bâtiment Michelet.

Nous pouvons donc repérer quatre catégories de statuts administratifs :

- Réfugiés/Protection Subsidiaire
- Régularisés/APS
- Déboutés en situation de vulnérabilité santé
- Droit commun traditionnel

1.3 Les capacités d'hébergement (cf. Annexe)

L'HUAS Métropole comptabilise 213 places d'hébergement sur la Métropole du Grand Nancy qui sont déclinées ainsi :

- **120 places en diffus** :
Des logements (du T2 au T4) sur Nancy et Agglomération (Vandoeuvre, Laxou, Malzéville, Jarville, Laneuville-Devant-Nancy).
- **93 places en semi-collectif** :
Site Michelet, quartier du Plateau de Haye à Nancy (50 places).
Site Libération, avenue de la libération à Nancy (31 places).
Site CLAM à Art sur Meurthe (12 places).

L'HUAS Territoires quant à lui, comptabilise 27 places d'hébergement sur les territoires Val de Lorraine et le Lunévillois, qui sont déclinées ainsi :

- **18 places à Lunéville** :
10 places à la résidence Saint Jacques à Lunéville, 8 places sur 2 appartements diffus.
- **9 places sur le Val de lorraine** :
1 appartement diffus sur Pont à Mousson et une maison à Dieulouard destinée aux femmes victimes de violences conjugales.

1.4 L'accompagnement social

Les accompagnements menés dans le cadre de la mission HUAS sont multiples et variés. Le premier axe travaillé concerne l'accès aux droits. Un travail d'orientation et d'information est ainsi mis en place autour des points suivants :

- Identité/ droit au séjour (suivi procédure DA ou de régularisation).
- Assurance maladie (AME et CMU).
- Prestations autour de la famille (scolarisation, PF).
- Prestations liées à un handicap (AAH, AEH, PCH)
- Prestations liées à l'IAE (inscription Mission locale ou Pôle emploi ; Inscription formation, garantie jeune, service civique, contrats aidés, ...)
- Prestations liées à l'âge (APSA).

Tout ce travail en lien avec les différentes administrations demande beaucoup de temps, car les publics accueillis, pour beaucoup, ne maîtrisent pas le français. Il est donc nécessaire d'expliquer la moindre démarche à mener, de faire intervenir un interprète et parfois même d'accompagner physiquement les personnes auprès des différentes administrations.

Lorsqu'un statut au regard du droit au séjour est obtenu, que les droits administratifs sont ouverts, il est ensuite nécessaire de développer un travail d'accompagnement éducatif vers des ressources (par le travail notamment) et une intégration (par des cours de français).

Le deuxième temps de l'accompagnement social mis en place sur l'HUAS va ainsi être ; de pouvoir orienter et accompagner vers les dispositifs de droit commun, d'accès à l'emploi, ainsi qu'à des cours de français ou vers les dispositifs IAE.

L'accent dans les accompagnements développés doit être l'évaluation des différentes capacités ou difficultés rencontrées par les personnes hébergées, afin de pouvoir développer une orientation vers un hébergement ou un logement pérenne. Le travail en réseau est donc essentiel tant avec les opérateurs de l'hébergement d'insertion (CHRS) que les opérateurs du logement accompagné (résidences sociales, FJT, pensions de famille, ...) que ceux du logement autonome (bailleurs privés et publics).

1.5 Prestations

Le dispositif HUAS assure un certain nombre de prestation auprès du public accueilli.

- L'hébergement : toute personne accueillie est hébergée sur le dispositif. Comme nous l'avons évoqué précédemment, nous avons une diversité d'accueil dans les hébergements proposés (diffus, semi-collectif, collectif). Aussi, le statut administratif des personnes est en corrélation avec l'hébergement proposé.
- Tickets services : nous proposons des tickets services uniquement aux personnes statutaires, en rupture de droit ou de moins de 25 ans. De plus, à titre exceptionnel, les familles déboutées présentant une pathologie lourde de santé et ayant un régime alimentaire particulier peuvent y prétendre.
- Bus : les familles hébergées sur Michelet et le CLAM peuvent prétendre à un abonnement de bus. Pour ce faire nous avons mis en place un partenariat avec l'agence de bus STAN. Ce choix a été fait d'une part, car ces deux lieux d'hébergement sont éloignés, et d'autre part, pour que les personnes en vulnérabilité santé puissent se rendre à leurs rendez-vous médicaux facilement et en autonomie.
- Caritatif : les familles déboutées sont toutes orientées vers les associations caritatives pour leur besoin en alimentation. Un partenariat entre l'association AARS et les associations caritatives a été mis en place. A ce jour les familles disposent d'une distribution alimentaire à raison d'une à deux fois par semaine.

- Produits d'hygiène : le service HUAS fournit à l'ensemble des familles sans ressources des produits d'hygiène : gel douche, shampoing, ... A cela, s'ajoute une prestation spécifique pour les enfants de moins de 3 ans : lait maternel, couches.... Cela a été mis en place pour pallier au manque des associations caritatives qui n'ont pas la possibilité de fournir ce type de produits aux familles.

1.6 Les sites collectifs : un accueil et un accompagnement différents.

A noter que vous pouvez retrouver des photos des sites collectifs présentés ci-dessous en annexe de ce rapport.

- **Michelet**

Le site Michelet, situé sur le Plateau de Haye a une capacité d'accueil de 50 places réparties sur 25 chambres sur deux niveaux. Ce lieu d'hébergement a pour particularité d'accueillir des personnes sans droit au séjour et en situation de vulnérabilité de santé.

Les personnes hébergées sur ce site vivent en parfaite autonomie. En effet, en journée il n'y a pas de présence éducative. En revanche nous avons fait le choix de mettre en place un agent de sécurité tous les soirs de 17h à 9h le lendemain matin et tous les jours de la semaine.

Les familles se partagent les salles de bains, les cuisines et les buanderies. Elles disposent de toilette individuelle dans leur chambre et d'un point d'eau.

Depuis septembre 2021, un travailleur social de collectivité est présent sur le site à raison de 24h par semaine du mardi au vendredi. Cela a donc changé nos manières d'intervenir. La présence en professionnel éducatif sur le site contribue à mieux répondre aux besoins des familles hébergées. D'autant plus, que nous faisons le constat que les situations sanitaires du public accueilli sont de plus en plus lourdes et relèvent du champ médico-social.

Les travailleurs sociaux dit de suivi interviennent quant à eux à raison d'une journée par semaine pour l'aspect accompagnement social individuel et pour venir soutenir leur collègue de collectivité sur la vie quotidienne du site.

Sur ce bâtiment et avec le public accueilli, l'accompagnement social est censé être un accompagnement bas seuil. Néanmoins, dans les faits, les travailleurs sociaux interviennent sur des champs divers et variés :

- Maintien de droit.
- Aide à la constitution de dossier autour du droit au séjour.
- Coordination de soins.
- Scolarité.

La particularité du public accueilli nécessite un accompagnement global sur tous les aspects de leur situation et notamment au regard de la santé. L'équipe éducative est très vite limitée dans les actions à mettre en place du fait du « non statut administratif » des personnes. Bien souvent, l'association est dans l'obligation de financer une partie des soins qui ne sont pas pris en charge par la CPAM : portage de repas ; taxis pour les rendez-vous médicaux ; mise en place d'aide à domicile.

Michelet est souvent identifié par nos partenaires comme un lieu d'hébergement PMR. Certes l'accès des personnes à mobilité réduite est facilité (ex : présence d'ascenseur) néanmoins le bâtiment ne répond pas à la norme PMR.

- **Site Libération**

Le site Libération se situe avenue de la libération à Nancy. Il est composé de 14 appartements (2 T2, 1 T4 et 11 T1) meublés et équipés. Les personnes accueillies se partagent uniquement la buanderie.

Les personnes accueillies sur ce site sont principalement des personnes jeunes (- 25 ans à 30 ans) ou des familles monoparentales (femme seule avec enfant(s)). Ce site nous permet d'accueillir des petites compositions familiales. Nous avons fait le choix d'y admettre des ménages avec un droit au séjour (protection internationale et personnes régularisées) et proches de l'insertion.

Les travailleurs sociaux interviennent à raison d'une demi-journée par semaine. Le but étant d'avoir une vigilance sur le site, faire un tour des studios et travailler sur la notion de savoir habiter.

Le public étant proche de l'insertion, un turn-over plus important est constaté sur ce site, plus que sur les autres sites de l'HUAS Métropole.

Après quelques années sur ce bâtiment, nous constatons une forme de dégradation des locaux (logement ancien, turn-over important...). De ce fait, nous souhaitons débiter des travaux de rafraîchissement dans les communs et les logements.

- **CLAM**

L'association a signé une convention avec le Centre de Loisir d'Art-sur-Meurthe. Nous louons 4 modules au sein du CLAM pour une capacité de 12 places.

Cette petite structure permet un travail de proximité avec le public accueilli. Les familles se partagent la cuisine et la buanderie. Chaque module dispose de sa propre salle de bain.

Au vu de la configuration du site et de l'éloignement géographique (peu de transport en commun), nous avons fait le choix d'y positionner des personnes sans droits au séjour avec de grosses pathologies de santé. (Ex : enfants en situation de polyhandicap).

La commune d'Art-sur-Meurthe ne dispose pas de distribution en association caritative. De ce fait, toutes les personnes hébergées au CLAM bénéficient de tickets services.

1.7 Le travail éducatif en appartements diffus :

L'HUAS Métropole dispose de 31 appartements diffus répartis sur l'ensemble de l'agglomération Nancéenne (Nancy, Vandoeuvre les Nancy, Jarville, Malzéville.) Les familles hébergées dans nos appartements diffus, sont pour la plupart du temps des ménages autonomes. Ce type de produit nous permet de travailler directement avec les familles l'accès au logement autonome. Les travailleurs sociaux passent régulièrement dans le logement pour s'assurer du bon usage du lieu de vie et travailler le savoir habiter et la gestion des fluides avec les familles.

Afin de préparer les familles à la sortie en logement autonome, nous avons mis en place auprès de celles-ci, la possibilité d'épargner. Cette épargne doit leur permettre de bénéficier d'une somme suffisante pour payer tous les frais liés à la mise en logement (caution, paiement des factures d'ouverture de compteurs, paiement de l'ameublement...). De plus, le dispositif n'étant pas soumis à la participation, l'outil de l'épargne est surtout éducatif notamment sur le travail autour du budget.

Il nous paraît donc important de souligner le fait d'avoir sur ce dispositif des familles à minima autonome dans la vie quotidienne, mais également disposant de ressources. En effet, le service a intégré ces deux dernières années plusieurs familles ayant un titre de séjour précaire de type APS (Autorisation Provisoire de Séjour) sans ressources sur nos logements diffus. Les familles se sont vite retrouvées en difficultés sur certains aspects tels que l'accès à l'alimentation ou des produits de première nécessité tels que les produits d'hygiène. Le service a donc du pallier à ces manques auprès de ces familles.

L'année 2023 sera marquée de nombreux changements de logements puisque le service s'est vu contraint de remplacer ceux-ci dans le cadre de différents PRU (Projet de Rénovation Urbaine).

Les liens avec les bailleurs sociaux a donc toujours une importance capitale au regard de changements à venir. L'expérimentation d'un nouveau poste de prospection logement au sein de l'association au cours de l'année 2024 devrait permettre d'étayer nos rapports avec les bailleurs.

2 L'ACTIVITE DE L'HUAS METROPOLE

2.1 Les entrées dans le dispositif en 2023

Sur l'année 2023, ce sont **28 nouveaux ménages** qui ont été accueillis sur le dispositif ce qui représente **68 personnes**.

Les publics qui intègrent l'HUAS sont principalement issus des dispositifs d'hébergement d'urgence, relevant du droit commun ou de la demande d'asile. Cela s'inscrit dans la logique des parcours de publics accompagnés entre les dispositifs HU traditionnels et l'HUAS qui est un hébergement d'urgence de 2^{ème} intention.

Provenance => Logement avant demande	Nb ménages admis
Hébergement d'urgence (collectif ou diffu) dont hôtel pris en charge par une association	15
HUDA	8
CADA	2
Foyer – résidence sociale	1
Hébergement d'insertion ou diffu	2
Total	28

Type Partenaire	Nb ménages admis en 2022	Nb ménages admis en 2023
SAO	3	3
CADA	3	2
Centre d'hébergement	5	4
Autres	9	11
Sans	0	8
CCAS	1	0
Total	21	28

2.2 Les personnes hébergées en 2023

Ce sont **224 personnes** (soit 91 ménages) qui ont été hébergées et accompagnées au sein du dispositif HUAS. En 2022 **188 personnes** (soit 77 ménages) ont pu être hébergées et accompagnées sur le dispositif HUAS.

- Typologie des ménages accueillis :

Typologie des ménages	Nb de ménage en 2022	Nb de ménage en 2023
Couple avec ses enfants(s)	23	30
Couple sans enfants(s)	12	9
Femme seule avec ses enfant(s)	16	17
Femme seule	12	16
Homme seul	14	19
Total	77	91

Les publics sur ce dispositif sont principalement en 2023 des couples avec enfants. Le type d'accompagnement développé et les capacités d'hébergement proposées correspondent plus à ces typologies de public. D'autres opérateurs HUAS ont proposé des modèles d'hébergement et d'accompagnement social répondant plus au public isolé, les capacités d'HUAS de l'association sont quant à elles plus orientées vers des ménages avec des enfants et vers des ménages avec des problématiques de santé.

- Tranche d'âge

Tranches d'âges	Nb de personnes en 2022		Nb de personnes en 2023	
0-2 ans	18	10%	26	12%
3-17 ans	50	27%	64	29%
18-24 ans	14	7%	19	8%
25-35 ans	34	18%	41	18%
36-45 ans	28	15%	32	14%
46-59 ans	20	11%	25	11%
60-69 ans	14	7%	6	3%
70 ans et plus	10	5%	11	5%
Total	188	100%	224	100%

Les tranches d'âge les plus représentées sont les 3-17 ans et les 25-35 ans. Les 3-17 ans représentent l'ensemble des enfants accompagnés de leurs parents sur notre dispositif.

- Situation administrative

Situation administrative	Nb personnes hébergées en 2022		Nb personnes hébergées en 2023	
Régularisé	86	46%	105	48%
Réfugiés	45	24%	47	21%
Débouté de la demande d'asile	28	15%	37	17%
Sans droit	17	9%	16	7%
Protection subsidiaire	8	4%	13	6%
DA - procédure classique OFPRA	3	2%	0	0%
DA - en attente de statut	1	1%	0	0%
Hors - DA en attente de statut	0	0%	1	1%
Total	188	100%	219	100%

Les personnes comptabilisées dans le tableau ci-dessus sont de nationalité hors U.E ; à ce total il faut ajouter 5 personnes qui relèvent du droit commun traditionnel (ressortissant UE).

Il est à noter que parmi ces publics :

- **60 personnes sont bénéficiaires d'une protection internationale** (statut réfugié ou protection subsidiaire).
- **105 personnes** disposent d'une **régularisation administrative de droit au séjour**.
- **37 personnes sont déboutées** de leur demande d'asile, elles sont accueillies sur l'HUAS car elles présentent de lourdes fragilités sanitaires. Ces publics ne disposent pas de ressources et aucun travail d'orientation vers un dispositif AHI ou de logement n'est envisageable.

Groupe de Nationalité	Nb personnes hébergées
Etrangère hors U.E	219
Etrangère U.E	2
Française	3
Total	224

A noter que les 3 personnes de nationalité française sont des enfants et que les 2 personnes étrangères U.E sont des adultes.

Ces statuts différents au regard du droit au séjour impliquent que les accompagnements développés vont être multiples et ne seront pas axés sur les mêmes démarches.

Cette multiplicité des profils est autant un point fort, qu'un point faible : cela engendre des modes de prise en charge différents qui peuvent parfois être source de stress pour l'équipe éducative, mais aussi source de réflexions et de questionnements riches.

2.3 Les sorties du dispositif

Durant l'année 2023, **28 ménages sont sortis** du dispositif, cela représente 66 personnes. En 2022, 15 ménages sortis avaient été enregistrés. Nous constatons une augmentation des sorties, en partie expliquée par des propositions de logements plus fréquentes des bailleurs sociaux. Nous constatons toujours des délais plus longs pour les sorties des ménages régularisés même si une amélioration significative de ces délais est à souligner.

Les types de sortie :

Logement à la sortie	Nb ménages sortis	
Domicile personnel (bailleur social)	15	54%
Hébergement par des tiers	4	13%
Hébergement d'urgence (collectif ou diffu) dont hôtel pris en charge par une association	2	7%
Hébergement d'insertion collectif ou diffus	2	7%
Non avvenu/Décès	1	4%
Domicile personnel (bailleur privé)	1	4%
Non précisé	3	11%
Total	28	100%

En 2023, 15 ménages ont pu accéder à un logement autonome (bailleur social) contre 5 ménages en 2022. Cette hausse importante est liée aux nombreuses propositions de logement et de la création d'un réseau important avec les différents bailleurs.

Aussi, l'année 2022 a été marquée par la réquisition de nombreux logements par la crise Ukrainienne, qui explique en partie les propositions moins nombreuses des bailleurs.

Cette année encore, nous constatons que le public régularisé, avec un droit au séjour moins pérenne qu'un public réfugié, rencontre toujours plus de difficultés pour accéder à un logement autonome.

- Durée de séjour

Durée de séjour	Nb personnes sorties en 2022		Nb personnes sorties en 2023	
Plus de 3 mois à 6 mois	2	6%	8	12%
Plus de 6 mois à 9 mois	6	19%	2	3%
Plus de 12 mois à 18 mois	3	10%	9	13%
Plus de 18 mois à 24 mois	5	16%	5	8%
Plus de 24 mois	15	48%	42	64%
Total	31	100%	66	100%

A noter que les durées de plus de 24 mois représentent les ménages déboutés qui n'ont pas de perspectives de régularisation et donc de sortie de notre dispositif.

Un travail **d'orientation et d'information** concernant tous les types d'accès aux droits (santé, administratif, scolarisation, emploi, ...) est mis en place dès l'entrée des personnes dans le dispositif. L'accent est alors mis sur les capacités d'autonomie et de savoir habiter pour disposer d'éléments signifiants, permettant le travail d'orientation.

Les accompagnements développés vont s'orienter vers l'évaluation des différentes capacités ou difficultés rencontrées par les personnes hébergées, afin de pouvoir développer une orientation vers un hébergement ou un logement pérenne. Le travail en réseau est donc essentiel tant avec les opérateurs de l'hébergement d'insertion (CHRS) que les opérateurs du logement accompagné (Résidences sociales, FJT, Pensions de famille, ...) que ceux du logement autonome (bailleurs privés et publics).

- Les freins au travail d'orientation et de sortie du dispositif HUAS :

- Les **personnes sous APS** : il est difficile, voire impossible de travailler un projet d'orientation à long terme. Ces APS ayant des dates courtes de présence autorisée sur le territoire français, il n'est pas possible de mettre en place des orientations ni vers du logement autonome, ni vers de l'hébergement d'insertion. Ces familles sont souvent autonomes dans leurs démarches, en capacité de savoir habiter un logement, désireuses et en capacité de s'inscrire dans le milieu professionnel, mais elles restent dans notre dispositif faute de sortie autonome envisageable.
- Les **publics isolés** : du fait du tissu local de logement social sur Nancy et agglomération, les opérateurs de logements sociaux ne disposent que de peu de produits type studio ou T1. Cette absence de produit engendre que les demandes de personnes seules pour obtenir un logement social peuvent prendre plusieurs mois. Du côté des résidences sociales, le même constat est fait avec des délais de réponses et d'admission très longs. De plus, les résidences sociales ne sont pas adaptées au public féminin.
- Les **publics sans droit au séjour** et porteurs de **pathologies lourdes** qui nécessitent des soins quotidiens, des prises de traitements et de fréquents déplacements vers les centres hospitaliers ou médico-sociaux. Il est alors nécessaire pour l'équipe sociale de pouvoir travailler avec le réseau des professionnels de santé, tant le corps médical que le service social de l'hôpital. Ce travail est souvent complexe et prend beaucoup de temps.

3 L'ACTIVITE DE L'HUAS TERRITOIRES

A noter que cette année, nous avons fait les choix de distinguer le rapport d'activité de l'HUAS Territoires.

En effet, les places HUAS sur les territoires Val de Lorraine et Lunévillois fonctionnent comme un HU de 1^{ère} intention. Ainsi, les places HUAS sur les territoires sont rattachés aux SAO de chaque territoire.

4 FAITS MARQUANTS EN 2023

4.1 Le travail éducatif développé en 2023

Les actions collectives :

- **Continuité de l'utilisation d'une salle commune sur Michelet :**

Contrairement à l'année précédente, la salle commune est désormais ouverte sans la présence des travailleurs sociaux sur site. Son but reste inchangé : créer des moments de convivialité et de rencontre ; salle de repos ; salle de lecture,

Depuis 2023, la salle accueille, une équipe de deux bénévoles qui dispensent des cours de français à hauteur d'une fois par semaine.

Aussi, l'équipe a toujours pour projet d'équiper cette salle d'un ordinateur ou d'une borne numérique dans le but de proposer des ateliers informatiques pour autonomiser les résidents face à la dématérialisation des démarches administratives.

Pour l'heure, cette salle est uniquement ouverte au public hébergé sur Michelet. Nous souhaitons également pouvoir l'ouvrir à l'ensemble du public HUAS pour des activités collectives ponctuelles.

L'équipe de l'HUAS reste dans la même dynamique que l'année précédente : développer des actions collectives à destination des personnes hébergées.

Elle a donc effectué diverses activités avec les familles au cours de l'année 2023 :

Cosmic Kids :

Toujours pour palier à un ennui, une solitude et l'absence d'activité, l'équipe a organisé une action à destination des enfants en bas âge. L'équipe a mis en place un après-midi à Cosmic Kids. Ce lieu a permis aux enfants de se dépenser et de s'amuser en toute sécurité.

L'équipe a proposé cette activité à un petit groupe composé de familles isolées, ayant peu ou pas de ressources (monoparentale, sans emploi, sans liens amicaux et familiaux en France, etc...).

Cette action a permis de rompre l'isolement des parents, créer du lien, valoriser les compétences parentales et favoriser les échanges parents/enfants en partageant une activité et permettre aux parents de voir évoluer leur enfant parmi d'autres, ... Les enfants ont pu se dépenser et s'amuser dans un lieu en toute sécurité.

L'ensemble des personnes présentes et l'équipe de professionnelle ont passé un bon moment hors du quotidien.

Réseau Solène :

La collaboration avec le Réseau Solène établit en 2022, s'est poursuivie durant l'année 2023.

Le public que nous accueillons à toujours un besoin important lié à l'accès au soin notamment vers des professionnels spécialisés. Il est de plus en plus difficile pour eux d'obtenir des rendez-vous (barrière de la langue, accès par internet, ...).

Au cours de l'année, il a été organisé plusieurs préconsultations collectives sur une demi-journée. La préconsultation est un examen de vue effectué par un interne en médecine générale détaché sur le réseau.

A la suite de cet examen et selon l'évaluation de l'interne, des personnes ont été orientées rapidement vers un ophtalmologue agréé et ont choisi et obtenu leur lunette de vue.

L'équipe HUAS et les usagers sont satisfaits et souhaitent poursuivre la collaboration avec le réseau, pour d'autres personnes demandeuses.

Activités et fêtes ponctuelles :

L'équipe de l'HUAS propose également des activités tout au long de l'année que ce soit en extérieur avec des après-midis au parc de la pépinière (goûter, jeux d'extérieur, ...) ou sur le site de Michelet (Halloween, crêpes party, ...) qui est propice à des moments de convivialités.

Ces temps passés avec les familles permettent de créer toujours plus de lien entre les personnes accueillies et également les professionnels.

Ils permettent également d'observer les familles sur des temps moins formels que pendant les entretiens et donc mettre en avant d'autres compétences ou observer certaines difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Cela permet d'être aux plus proches du public accompagné et donc de proposer un accompagnement adapté en fonction des personnes et de meilleure qualité.

Fête de l'HUAS 2023 (première édition) :

Pour donner suite à une réflexion engagée de la part de l'équipe et de leur volonté de réunir familles accompagnées et partenaires, l'équipe HUAS a organisé sa première édition de la "fête de l'HUAS" cette année.

Il tenait à cœur à l'équipe d'organiser une action dont le maître-mot serait la convivialité. Dans ce sens, nous avons organisé une journée durant laquelle nous avons réussi à réunir environ 60 personnes, usagers, collègues et partenaires.

Ce projet émane d'un questionnement de l'équipe concernant la connaissance du service par les différents partenaires, et l'envie de le faire connaître.

L'équipe HUAS a pour volonté d'agrandir l'échelle de cette demi-journée. Il s'agirait alors d'y intégrer à moyen/long terme les partenaires du plateau de Haye qui gravitent autour des ménages, ainsi que les professionnels des autres services de l'AARS. Cela permettrait également de faire connaître le service et de consolider les liens entre les différents dispositifs et partenaires.

Le souhait est également que cette journée soit récurrente (annuelle) et identifiée par les usagers et partenaires.

Ce projet a aussi pour but de créer du lien entre les différents travailleurs sociaux et les familles qui n'interviennent pas auprès d'elles. Créer un lieu de rencontre convivial et festif a permis à certaines personnes plutôt isolées de se rencontrer et d'échanger.

Nous avons pu constater lors de cette première édition qu'au-delà d'avoir créé un temps d'échange et un lieu convivial pour les personnes accompagnées, un partage de culture via de la musique et des plats préparés ont pu valoriser un public souvent en « mal de reconnaissance ».

Les enfants ainsi que les adultes ont pris à cœur l'organisation de cet après-midi et ont pu nous aider à préparer une bonne partie de la fête, démontrant ainsi leur engouement et leur envie de partager leur quotidien.

Les restos du cœur ainsi que le secours populaire ont pu être sollicités afin d'obtenir des jeux à faire gagner aux enfants, ainsi que des confiseries à distribuer à tous.

En finalité, il nous apparaît que cette première édition a été une réussite, tant auprès des grands que des enfants. Les activités élaborées par l'équipe et les plus jeunes ont pu animer et encourager les plus timides à créer du lien avec les autres enfants.

4.2 Travail autour du parc locatif

- Renouvellement du parc locatif en logement diffus

Cette année l'équipe HUAS a fait le choix de développer son partenariat avec les bailleurs sociaux notamment dans le cadre du PRU du quartier du Plateau de Haye et d'un PRU dans la ville de Vandoeuvre.

Ainsi, chaque TS de l'équipe a pu s'investir à part entière dans la dynamique de recherche de logement en visitant les logements avec les bailleurs concernés. Cela a permis au bailleur d'identifier les membres de l'équipe.

- Un travail à mener sur le site libération :

Le bâtiment de la libération est ancien et vétuste. Au même titre que Michelet, un regard important est porté sur ce site.

Des travaux ont été engagés au niveau de la buanderie du site mais l'état général de celle-ci reste insatisfaisant. D'autres travaux sont à envisager en 2024 pour cette pièce.

Aussi, nous accordons une place très importante à l'état général des studios du site. C'est pourquoi, en 2023, certains d'entre eux ont été refaits à neuf (exemple en annexe). Ces travaux devraient perdurer en 2024.

Enfin, nous travaillons toujours avec l'association Chic's Services pour le nettoyage de nos logements diffus ou des communs de nos différents sites.

4.3 Les freins à l'insertion du public

- **La longueur des procédures relatives au droit séjour** lors des régularisations pour santé ou VPF et l'impossibilité d'avoir des interlocuteurs auprès des services de la Préfecture notamment depuis la mise en place de la dématérialisation. Il est alors impossible dans l'accompagnement social proposé de construire des parcours sécurisés pour nos publics toujours dans l'attente d'un rendez-vous à la Préfecture et/ou qui perd son droit au séjour. Tout devient alors complexe et l'accès au travail et au logement est alors impossible.

- **La complexité du système administratif français qui engendre des fermetures de droits** de manière imprévisible. Il faut alors beaucoup de temps et de patience à l'équipe HUAS pour comprendre et avoir accès aux bonnes informations. Cette complexité se rencontre très souvent avec les services CPAM, CAF, Pôle emploi ou du Trésor public.

- **Les difficultés rencontrées sur le bâtiment Michelet** liées aux problématiques santé de plus en plus lourdes des publics accueillis et des locaux peu adaptés (besoin de lits médicalisés, de nombreux accompagnements liés à la santé, absence de personnel médico-social sur le site). L'année 2023 a mis également l'accent sur le public vieillissant de plus en plus présent sur ce site. Un public qui devrait bénéficier d'une orientation vers des dispositifs médico-sociaux auxquels il ne peut pas prétendre du fait de la fragilité et/ou de l'absence de droit au séjour.
- **Les personnes régularisées pour soins ou en VPF** : depuis maintenant plusieurs années, l'Etat a mis l'accent sur l'accès au logement avec le plan « le logement d'abord » et notamment sur le public réfugié. Nous avons vu dans les paragraphes précédents qu'un certain nombre de dispositifs se sont mis en place pour favoriser l'accès au logement des personnes bénéficiaires d'une protection internationale. Néanmoins, les personnes régularisées ne peuvent prétendre à ce type de dispositif ce qui ralentit leur accès au logement et prend plus de temps. Les bailleurs ont le besoin d'être rassurés, notamment sur leur situation au regard du droit au séjour.

5 **CONCLUSION** : PERSPECTIVES ET ENJEUX DU DISPOSITIF

Le dispositif HUAS s'est vu déstabilisé ces dernières années : crise sanitaire de la covid-19, crise Ukrainienne, plusieurs PRU consécutifs, changements au sein de l'équipe, ...

L'année 2023 est marquée par un retour à la normale, qui aura permis notamment à l'équipe éducative de mener un maximum de projets et d'aller au bout de leurs missions.

L'année 2024 laisse place à nouveau à de nombreux changements au sein de l'association avec une réorganisation des pôles d'activités, qui permettra de gagner en cohérence pour in fine, proposer des réponses toujours plus adaptées aux personnes accompagnées et/ou hébergées.

Aussi, il est important de mettre en perspective les différents axes et le travail à poursuivre pour proposer un accompagnement et un hébergement de qualité :

- **Continuer à développer nos partenariats**, nos réflexions en concertation avec les opérateurs de champs professionnels, associatifs, sanitaires... Le travail en réseau est essentiel pour permettre la fluidité des parcours et organiser des accompagnements de qualité en s'appuyant sur les savoirs maîtrisés de différents opérateurs.
- **Poursuivre la réflexion sur les parcours socioprofessionnels** en développant du lien, des contacts, des échanges de savoirs et pratiques avec les acteurs de l'IAE. L'HUAS a déjà commencé à travailler conjointement avec l'équipe de la Mission SPR (Sécurisation du Parcours des Réfugiés), cela doit perdurer dans les années à venir. Un travail est également à mener avec le nouveau dispositif AGIR, qui permettra de proposer d'autres possibilités sur l'axe socio-professionnel.
- **Créer des contacts** avec différents organismes tels que la CAF, la CPAM et France Travail. Toute démarche d'insertion va d'abord débiter par des ouvertures de droits auprès de ces organismes. L'absence d'interlocuteur ralentit et freine très souvent le travail d'ouverture de droits et devient un frein au parcours d'accession au logement accompagné ou autonome.

- **Engager une réflexion autour des logements mis à disposition et des sorties.** Les familles accueillies sur nos logements diffus s'installent sur un quartier, scolarisent leurs enfants, développent du relationnel avec des médecins, pharmaciens, MJC, ... La sortie en logement autonome est alors souvent une étape difficile dans le parcours de ces familles car elles doivent déménager, quitter des réseaux amicaux, quitter des repères sécurisants. L'accès à un logement autonome est donc un moment de rupture avec la dynamique d'intégration : dans une logique de stabilité ne serait-il pas opportun de mettre en place un « dispositif » permettant aux ménages le demandant, de conserver ce logement ?
- **Poursuivre l'adaptation du parc de logements aux typologies de public orientées sur le dispositif.** L'évolution des typologies de ménages orientées vers l'HUAS nous demande d'adapter notre parc en conséquence. Les demandes d'orientations vers notre dispositif sont nombreuses et sont pour la majorité pour des personnes isolées ou des familles monoparentales. Les plus grandes typologies de logements sont à revoir pour proposer d'autres produits pour ces publics.
- **Ouverture sur le numérique.** A l'heure où l'ensemble des administrations dématérialisent les démarches administratives (CAF, Préfecture, France Travail, ...) il est plus que nécessaire que l'équipe éducative puisse être formée afin d'accompagner au mieux nos publics dans cette démarche. La mise en place de bornes numériques pourraient permettre aux personnes d'avoir accès à l'outil numérique tout en étant aiguillées par un professionnel.

ANNEXES

LES CAPACITES D'ACCUEIL ARS HUAS

Hébergement	Propriétaire	Locataire	Type	Nombre de places	Lieu d'implantation	Caractéristiques	Public cible
Site Michelet	Mairie de Nancy	ARS	Collectif	50	Nancy Ville haute	Hébergement en chambre de 2 personnes, équipées de toilette et lavabo. Douche collective et cuisine équipée commune. Bâtiment PMR. Gardien de nuit.	Site adapté pour personnes présentant des problématiques de santé ou des handicaps.
Site Libération	Est Habitat Construction	ARS	Semi-collectif	31	Nancy	14 appartements (2 T2, 1 T4 et 11 T1) meublés et équipés. Buanderie commune.	Tout public
Site CLAM	Privé	ARS	Semi-collectif	12	Métropole du Grand Nancy	4 chambres pour 3 personnes avec douche et toilette. Cuisine et buanderie en commun.	Site adapté pour petite composition familiale avec enfants en bas âge.
Résidence Saint Jacques	Mairie de Lunéville	ARS	Semi-collectif	10	Lunéville	10 studios individuels équipés de sanitaires et kitchenettes.	Site adapté pour les personnes vulnérables en particulier le public femme.
Appartement	Mairie de Pont-à-Mousson	ARS	Diffus	4	Pont-à-Mousson	T4 meublé et équipé de sanitaire et cuisine.	Adapté pour petite composition familiale.
Maison	Privé	ARS	Diffus	5	Dieulouard	Maison d'habitation meublée et équipée de sanitaire et cuisine	Adapté pour public « femme victime de violence »
Appartement	Mairie de Lunéville	ARS	Diffus	8	Lunéville	Deux T3 meublés et équipés de sanitaire et cuisine	Tout public
Appartement	Bailleurs publics	ARS	Diffus	120	Métropole du Grand Nancy	31 appartements du T2 au T4 meublés et équipés de sanitaire et cuisine	Tout public

GLOSSAIRE

AAH : Allocation Adulte Handicapé

AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

AME : Aide Médicale Etat

APS : Autorisation Provisoire de Séjour

ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CLAM : Centre de Loisirs d'Art-sur-Meurthe

CMU : Couverture Maladie Universelle

COFIL : Comité de Pilotage

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CTRR : Comité Technique du Relogement des Réfugiés

DDCS : Direction Départemental de la Cohésion Sociale

HUAS : Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social

IAE : Insertion par l'Activité Economique

FJT : Foyer Jeunes Travailleurs

OMH : Office Métropolitain de l'Habitat

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PMR : Personnes à Mobilité Réduite

PRU : Projet de Rénovation Urbaine

RSA : Revenu de Solidarité Active

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SNE : Système National d'Enregistrement des Demandes de Logement Social

STAN : Réseau de Transport Urbain du Grand Nancy

Le service HUAS dispose de trois sites en semi-collectif illustrés ci-dessous

Michelet

Le site Michelet est composé de 25 chambres doubles.



Les cuisines du site Michelet sont collectives. Les familles peuvent ainsi préparer leurs repas librement de 6h à 22h30.

Un changement complet des mobiliers des cuisines a été effectué au cours de l'année 2021.





Un espace collectif a été pensé et mis en place par l'équipe éducative du service.

Cet espace permet de réaliser différentes activités avec les résidents de Michelet. Il permettra également d'accueillir les futurs projets/activités dans un espace dédié.



Le CLAM

Le service HUAS dispose de 4 modules au sein même du Centre de Loisirs d'Art-sur-Meurthe.



L'espace cuisine ainsi que l'espace buanderie sont partagés par les personnes hébergées.



La libération est composée de 14 studios. Seul l'espace buanderie est collectif.



Exemple d'un studio remis à neuf sur le site Libération :



